

## COMMUNE DE LIOUC

Séance du 05 février 2018

Membres en exercice :

8

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 4

Contre: 3

Abstentions: 0

Date de la convocation: 30/01/2018

*L'an deux mille dix-huit et le cinq février , à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel ANGUIVIEL*

**Présents** : Daniel ANGUIVIEL, Serge BUCHOU, Julien SERRET, Lucile DESIR, Jean-Loup MATIFAT, Christine CARRIO, Jérôme BAGNOUL

**Représentés** :

**Excusés** :

**Absents** : Florence DAUDE

**Secrétaire de séance** : Julien SERRET

### Objet: TAXE D'AMENAGEMENT - Suppression de l'exonération sur les abris de jardin - DEL\_2018\_003

Monsieur le Maire

Vu la délibération du 02 juillet 2015, instituant l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable,

Considérant que des déclarations préalables sont déposées au titre "d'abri de jardin" alors que, manifestement, il s'agit de garages ou d'ateliers,

Considérant que très peu de demandes concernent réellement des abris de jardin,

propose aux conseillers de supprimer cette exonération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer cette exonération à compter de ce jour.

*Fait et délibéré les an, mois et jour ci-dessus*

*Daniel ANGUIVIEL, maire*

